

L'an deux mille vingt et un, le trois décembre à dix heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-six novembre deux mille vingt et un, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX :

<p><u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 18</p> <p><u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 23 Exprimées par pouvoirs : 9 Total (mini 19) : 32</p> <p>Quorum atteint</p>

Délégué.es présents.es

**2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteurs de 2 voix chacun)**

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteuse de 2 voix)**

Agnès ROSSI

**1 représentante du Conseil départemental de la Drôme
(porteuse de 2 voix)**

Corinne MOULIN

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

**13 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Michel ROLLAND, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Danielle TOUCHE, Yann TRACOL.

Délégué.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Nicolas DARAGON à Didier-Claude BLANC, Pierre COMBES à Jean-Jacques MONPEYSSEN, Vincent JACQUEMART à Nicole PELOUX, Laurent CHAREYRE à Frédéric ROUX, Robert GARCIN à Danielle TOUCHE

Délégué.es excusé.es :

Jean-François PERILHOU, Pascale ROCHAS, Lionel TARDY

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 10 heures.

Madame Agnès ROSSI est nommée secrétaire de séance.

Objet : Étude de la fréquentation en milieu naturel, en lien avec le dispositif Outdoorvision

Montant des dépenses PnrBP	2022
Fonctionnement	10 000 €
Investissement	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	10 000 €	8 000 €

Rapport :

La Présidente expose,

Le Parc naturel régional des Baronnies provençales porte à travers sa Charte une stratégie de structuration et qualification de l'offre de randonnées (pédestre, équestre, VTT) et vise à référencer les Baronnies provençales en matière d'excellence de gestion des sites de sports de nature. **L'évaluation de la fréquentation liée aux sports de nature est un des enjeux d'une meilleure gestion** des Espaces, Sites et Itinéraires de pratique. Dans ce cadre et en complément de la démarche « éco-compteurs » qui mesure la fréquentation à des points fixes, **le Parc et les Communautés de Communes** des Baronnies en Drôme Provençale, du Sisteronais-Buëch et du Pays de Dieulefit-Bourdeaux se sont engagés **ensemble** pour répondre à l'**appel à manifestation d'intérêt « Outdoorvision »**, conduit par le Pôle Ressources National des Sports de Nature (dépendant du Ministère chargé des Sports).

L'appel à manifestation d'intérêt « Outdoorvision », pour lequel le Parc tient le rôle de chef de file dans cette candidature commune et pour lequel le territoire a été retenu, comprend deux volets :

- Un aspect expérimentation technique d'un outil de cartographie numérique des flux de pratiquants d'une part : la plateforme « Outdoorvision » (outil en phase de développement bêta),
- Une possibilité d'**accompagnement financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour une étude de la fréquentation du territoire**, d'autre part.

C'est sur ce second point que le Parc souhaite s'engager et pour lequel un cahier des charges a été établi avec l'appui du Pôle Ressources National des Sports de Nature pour la conduite de cette étude par un prestataire spécialisé dans l'analyse statistique des données de fréquentation à l'échelle d'un territoire.

Pour mener à bien cette opération, la Présidente propose le plan de financement suivant :

DEPENSES en € TTC		RECETTES en €	
Étude de fréquentation avec les outils statistiques issus de l'expérimentation Outdoorvision	10 000	Région AURA	5 000
		Département de la Drôme	3 000
		Parc naturel régional des Baronnies provençales (20%)	2 000
Total	10 000 €	Total	10 000 €

Délibération

- ◆ Considérant l'appel à manifestation d'intérêt « Outdoorvision » émis par la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- ◆ Considérant la Charte du Parc et sa mesure II.3.1 « Structurer et qualifier l'offre de randonnées »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** le budget prévisionnel et le plan de financement proposés
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

Une autre vie s'invente ici

